



# Politique de formation des usager-ère-s de la Bibliothèque de l'Université de Genève

## Préambule

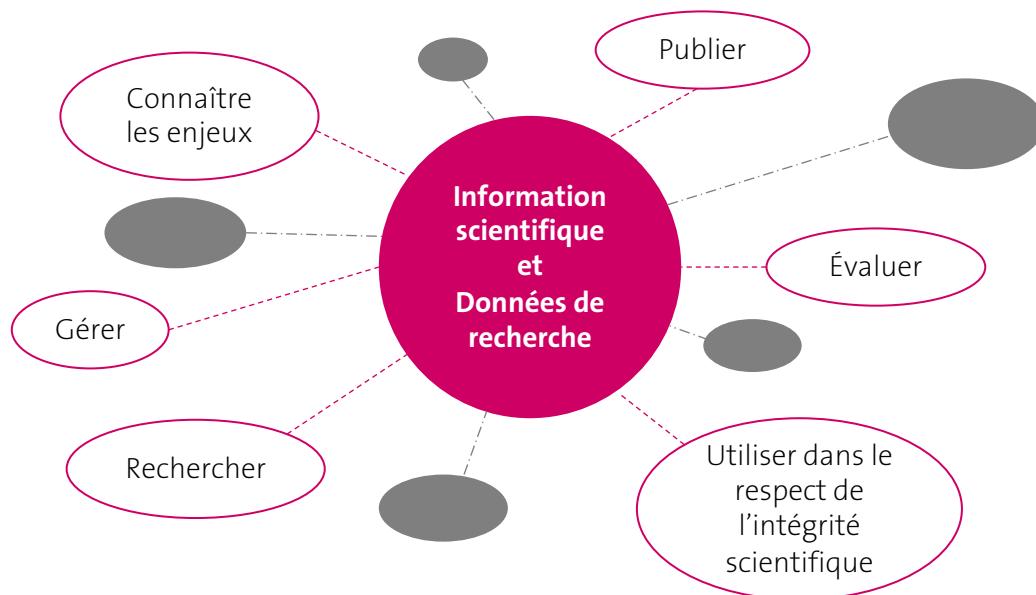
À l'UNIGE, le développement des compétences informationnelles s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'Université<sup>1</sup> et des missions de la Bibliothèque<sup>2</sup>.

- Les compétences informationnelles font partie des compétences *transversales* qui soutiennent la réussite académique et la capacité d'apprentissage tout au long de la vie.
- Les formations se basent sur les *Normes suisses* sur les compétences en culture informationnelle<sup>3</sup>.

### Définition

La *compétence informationnelle* est l'aptitude à penser de manière critique et à porter un jugement équilibré sur toute information que nous trouvons et utilisons. Elle nous permet, en tant que citoyen-ne-s, de développer des avis fondés et de nous engager pleinement dans la société. [...]

Dans l'*enseignement supérieur*, les compétences informationnelles favorisent l'acquisition des compétences académiques et contribuent à une meilleure méthodologie de la recherche et à une compréhension approfondie du plagiat<sup>4</sup>.



# Principes



- La **communauté universitaire** est le public prioritaire de la formation aux compétences informationnelles, soit les étudiant-e-s (bachelor, master, doctorat, formation continue), le corps d'enseignement et de recherche, le personnel administratif et technique ainsi que le corps médical des HUG.
- Des demandes de formations pour le public **externe** peuvent également être prises en compte en fonction des ressources à disposition.
- En étant centrées sur les participant-e-s, les formations visent leur **autonomie**.

- La formation aux **étudiant-e-s** est de préférence intégrée dans les cursus universitaires et liée à un travail académique afin de susciter la motivation des étudiant-e-s, la mise en pratique et le transfert de compétences.
- La formation aux **équipes de recherche** vise à renforcer les compétences informationnelles nécessaires aux différentes étapes du cycle de vie d'un projet de recherche.
- En fonction des besoins, les formations dispensées prennent **differentes formes** : formation intégrée à un cursus universitaire, formation hors cursus sur participation volontaire, formation en ligne, formation individuelle, etc.
- Les méthodes de **pédagogie active** sont favorisées dans la mesure du possible.

- En plus de son expertise en recherche et utilisation de l'information, le-la **bibliothécaire-formateur-trice** développe des **compétences pédagogiques** qui lui permettent de préparer et d'animer des interventions stimulant l'engagement des participant-e-s.
- Dans le cadre des formations intégrées aux cursus universitaires, les interventions, leurs objectifs pédagogiques, leurs conditions (nombre de participant-e-s, temps, locaux, équipement) ainsi que leurs modes d'évaluation sont définis en **collaboration avec le corps enseignant**.
- Des **partenariats** sont établis entre les bibliothécaires-formateur-trice-s, le corps d'enseignement et de recherche et les services transversaux de l'Université afin de mettre en commun les expertises pour assurer la qualité des formations.

1. Université de Genève. *Politique générale* [en ligne]. <http://unige.ch/universite/politique-generale>
2. Division de l'information scientifique (UNIGE). *Charte de la Bibliothèque* [en ligne]. <https://www.unige.ch/dis/charter/>
3. Projet «Les compétences en culture informationnelle dans les Hautes écoles suisses», 2011. *Normes suisses sur les compétences en culture informationnelle* [en ligne]. <http://www.informationskompetenz.ch/fr/ikurz-fr/standards-ch>
4. Traduit d'après : Information Literacy Group, 2018. *CILIP Definition of Information Literacy* [en ligne]. <https://infolit.org.uk/ILdefinitionCILIP2018.pdf>